



CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DE NOS ENGAGEMENTS POUR LES BILANS DE COMPETENCES

Forts de notre formation de psychologue, nous nous engageons dans l'accompagnement des bénéficiaires au bilan de compétences à respecter le code de déontologie des psychologues élaboré autour du principe que le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Nous rappelons que cette reconnaissance fonde l'action de la·ou du psychologue (*pour connaître le code de déontologie des psychologues en entier cliquer – lien vers une autre page du site*). En découle les engagements spécifiques pour les bilans de compétences :

✓ **Le métier de consultantes en Bilan de Compétences**

C'est accompagner chaque personne dans la réalisation d'un projet de vie autour du projet professionnel et personnel en l'aidant à mieux se connaître, mieux se comprendre et à formuler un projet réaliste et réalisable qui ait du sens, la conduisant à être en accord avec soi-même et son environnement.

✓ **La posture des consultantes pendant le Bilan de Compétences**

La consultante du cabinet Réalis'Avenir se pose comme principe d'être bienveillante, transparente, neutre pendant le Bilan de Compétences et de respecter l'indépendance de jugement et d'action des bénéficiaires. Elle assure le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal) et s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences, à ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique. De plus, elle s'engage à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.

✓ **Les principes du Bilan de Compétences**

Afin d'assurer la qualité et la réussite de l'accompagnement, nous nous engageons à respecter certains principes :

- Définir des modalités contractuelles : après vérification de la compréhension des services proposés, contractualisation d'un contrat d'accompagnement établissant le cadre de la relation
- Fixer des objectifs clairs et mesurables entre la consultante et le ou la bénéficiaire : demande, besoins, moyens et outils mis en œuvre...
- Définir les tâches et responsabilités de chacun et chacune : la clé de la réussite étant l'investissement et l'engagement, nous encourageons l'autonomie et la prise d'initiatives dans une démarche d'orientation, à travers la compréhension des situations et vécus individuels et collectifs
- Permettre au bénéficiaire ou à la bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension de formation.
- Accompagner le ou la bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail.
- Proposer une information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse lui rappelant le cheminement et la méthodologie le conduisant à son projet professionnel/
- Maîtriser et protéger les données importantes : nous veillons à protéger nos bénéficiaires et leurs informations, par le respect et l'application de règles de confidentialité
- Répondre à une démarche d'amélioration continue : car nous appliquons à nous-même ce que nous encourageons, nous évaluons nos pratiques de manière concertée avec nos consultants mais aussi avec nos bénéficiaires à travers des enquêtes de satisfaction et de perspectives de progrès.

En signant cette charte, nous nous engageons à la respecter et à tout mettre œuvre pour vous délivrer une prestation de qualité.